



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 14 avril 2016

Date 14 avril 2016

Auteur Didier QUILLOT

Référence LFP.PV.CA.2016.04.14

Réunion du 14 avril 2016

Président Frédéric THIRIEZ

Présents Mme Nathalie BOY DE LA TOUR.

MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAIAZZO, Saïd CHABANE, Jean-Pierre DENIS, Michel DENISOT, Raymond DOMENECH, Jean-François FORTIN, Sylvain KASTENDEUCH, Vincent LABRUNE, Damien LEDENTU, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Éric ROLLAND, Jean-Michel ROUSSIER, Olivier SADRAN, Michel SEYDOUX

Excusés MM. Nasser AL-KHELAIIFI (**représenté par Michel SEYDOUX**), Loïc FERY (**représenté par Vincent LABRUNE**), Claude MICHY (**représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR**).

Assistent M. Guy COTRET
M. Didier QUILLOT

MM. Jérôme BELAYGUE, Bruno BELGODERE, Sébastien CAZALI, Philippe DIALLO, Mathieu FICOT, Adrien MAUREL, Arnaud ROUGER.
Mme Sandy CHANDELIER, Julie HEBERT.

Le Conseil,

convoqué par le Président de la LFP, par mail le 31 mars 2016,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.

Seront traités, conformément à l'ordre du jour adressé le 6 avril 2016 complété le 7 avril 2016, les sujets suivants lors de la présente réunion :

1. Adoption des procès-verbaux des réunions des 24 février et 15 mars 2016.
2. Budget de la LFP 2016/2017
3. Guide de répartition définitif des droits audiovisuels 2016/2017
4. Modification du régime applicable aux montées et descentes entre la Ligue 1 et la Ligue 2 et la Ligue 2 et le National



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 14 avril 2016

5. Versement de solidarité UEFA
6. Composition de la Commission Licence Club
7. Accord du Conseil d'administration à la proposition de sponsor titre pour la Ligue 2
8. Résultat de la consultation données et statistiques
9. Point sur la Goal Line Technology
10. Questions diverses
 - a. Point sur les droits audiovisuels
 - b. Point d'étape Convention FFF/LFP
 - c. Dossier transmis par la Commission Juridique (Lorient/Bastia)

1. Adoption des procès-verbaux des instances précédentes

Le Conseil,

adopte à l'unanimité et sans réserve les procès-verbaux des instances précédentes :

- Le Conseil d'Administration de la LFP du 24 février 2016
- Le Conseil d'Administration de la LFP du 15 mars 2016.

2. Budget de la LFP 2016/2017

Le Conseil,

vu l'avis favorable de la Commission des finances,

après présentation du budget 2016/2017 dont les éléments principaux sont les suivants :

- Cet exercice marque l'entrée en application des nouveaux contrats audiovisuels.
- Le budget prévisionnel 2016/2017 de la LFP atteint un montant de 839,3M€, avec une augmentation des droits audiovisuels de la Ligue 1, de la Ligue 2 et de la Coupe de la Ligue qui s'élèveront à 815,2M€, soit 151M€ de plus par rapport à la saison passée (augmentation de 23%), ce qui permettra d'augmenter en proportion les produits distribués aux clubs.
- Cette nouvelle séquence pour le football professionnel s'accompagne d'un budget de la LFP prioritairement axé sur le développement commercial (CRM, Big Data, plateforme digitale.).



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 14 avril 2016

- Les charges de fonctionnement de la Ligue sont contenues à 1,8% du budget total avec une réallocation des moyens donnant priorité au développement commercial.
- Le principe d'une aide additionnelle pour les clubs relégués de Ligue 1 en Ligue 2 et de Ligue 2 en National a été adopté. Les modalités de paiement restent à définir.
- Ce nouveau cycle s'accompagnera également de la mise en place d'un dispositif de professionnalisation progressive des arbitres. La création d'une catégorie Elite des arbitres centraux et assistants de Ligue 1 et l'amélioration des conditions financières des autres catégories d'arbitres porteront le budget arbitrage à 14M€ par saison, soit une augmentation de 2M€ par rapport à la saison précédente.
- Le budget 2016/2017 démontre à nouveau la très forte solidarité du football professionnel avec le sport et le football amateur avec une aide de plus de 60M€ par saison. Cette solidarité atteint un niveau record avec le prélèvement de la Taxe Buffet (40,8M€, soit 7,5M€ de plus que la saison précédente) et la contribution financière au football amateur (19,5M€, soit 3,6 M€ de plus que la saison précédente).

adopte à l'unanimité le budget prévisionnel de la LFP pour la saison 2016/2017.

3. Guide de répartition définitif des droits audiovisuels 2016/2017

Le Conseil,

connaissance prise des documents en annexe du présent procès-verbal,

adopte à l'unanimité moins deux abstentions et aucune voix contre le nouveau guide de répartition des droits audiovisuels 2016/2017.

4. Modification du régime applicable aux montées et descentes entre la Ligue 1 et la Ligue 2 et la Ligue 2 et le National

Le Conseil,

considérant l'accord Première Ligue / UCPF, par lequel les parties ont décidé l'instauration des barrages à l'issue de la saison 2016/2017 entre la Ligue 1 et la Ligue 2.

considérant que la décision d'instaurer des barrages entre la Ligue 2 et le National sera également étudiée par l'Assemblée Fédérale qui se réunira le 28 mai prochain dans la mesure où cette mise en place nécessite la modification du règlement des compétitions de la LFP ainsi que celui du Championnat National organisé par la FFF,



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 14 avril 2016

considérant que ces modifications sont indépendantes l'une de l'autre et que si l'Assemblée Fédérale venait à refuser la modification du règlement de son Championnat National, cela ne remettrait pas en cause les dispositions qui régiront le passage entre la Ligue 1 et la Ligue 2,

considérant que pour s'assurer de la parfaite compréhension de l'accord passé, le Directeur Général Exécutif de la LFP a demandé une confirmation auprès du Président de l'UCPF, invité à assister au présent CA et que celui-ci lui a bien confirmé qu'il en était ainsi,

considérant qu'il conviendra de préciser ultérieurement entre la LFP et la FFF les conditions d'organisation juridique des matchs entre le 18^{ème} de Ligue 2 et le 3^{ème} du championnat national,

adopte à l'unanimité les textes révisés du règlement des compétitions de la LFP et annexés au présent PV.

5. Versement de solidarité UEFA

Le Conseil,

décide, au titre de la saison 2014/2015,

de verser aux clubs qui ont disputé le championnat de Ligue 2 en 2014/2015, et qui disposaient d'un centre de formation en 2014/2015, et à l'exception des clubs ayant accédé à la Ligue 1 au terme de la saison 2014/2015, une compensation d'un montant égal à ce que les clubs considérés auraient perçu si la règle de répartition antérieure n'avait pas été modifiée par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2015.

Ceci représente un montant global à répartir de 3 454 361 € HT, dont le détail par club est joint en annexe. Ce montant sera financé au moyen des éléments budgétaires variables de l'exercice en cours.

La répartition aux clubs sera faite sur la base du classement des centres de formation proposé par la DTN pour chaque saison considérée et adopté par la CCNMF, sous réserve qu'à la date de versement ils bénéficient du statut professionnel et ne soient pas en liquidation judiciaire. Le versement aux clubs sera effectué le 20 juin 2016.

6. Composition de la Commission Licence Club

Le Conseil,

afin de procéder au remplacement de Francis COLLADO, représentant les clubs de Ligue 2, désigne, à l'unanimité, Karim FRADIN, Directeur Général des Chamois Niortais,



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 14 avril 2016

par ailleurs, désigne, à l'unanimité, Nicolas BLANCHARD, ancien juriste de la LFP en charge de la Licence Club, comme expert juridique.

Pour mémoire la commission reste composée comme suit, jusqu'au prochain renouvellement des commissions à intervenir 3 mois après les prochaines élections du Conseil d'Administration de la LFP :

1 membre indépendant, n'étant ni salarié ni membre d'un organe de direction d'un club qui préside la Commission Licence Club	Alain DHEE (Ex DG VAFC)
1 représentant de la FFF,	Thomas CAYOL (FFF)
1 expert Stades, sur proposition du Comité stratégique Stades de la LFP,	Raymond CHAPELON
1 membre représentant les acteurs, sur proposition de l'Union des Acteurs du Football, et un suppléant.	Sylvain KASTENDEUCH Raymond DOMENECH
1 expert juridique,	Nicolas BLANCHARD proposé (ex LFP)
1 membre d'un club qui évoluera en Ligue 1 lors de la saison pour laquelle la licence est délivrée, proposé par « Première Ligue », et un suppléant, participant exclusivement aux travaux relatifs aux demandes des clubs de Ligue 2,	Vincent PONSOT (OL) Cédric DUFOIX (OM)
1 membre d'un club qui évoluera en Ligue 2 lors de la saison pour laquelle la licence est délivrée, proposé par l'UCPF, et un suppléant,	Emmanuel DESPLATS (FCSM) Karim FRADIN proposé (CNFC)

7. Accord du Conseil d'Administration à la proposition de sponsor Titre pour la Ligue 2

Le Conseil,

confirme le partenariat entre la Ligue 2 et Domino's Pizza, numéro 1 sur le marché de la pizza livrée et emportée en France pour permettre à ce dernier de devenir le Partenaire Titre de la Ligue 2 pour les quatre prochaines saisons.

8. Résultats consultation données et statistiques

Le Conseil,

décide de retenir, au terme de la consultation lancée par la LFP pour choisir ses prestataires sur le cycle 2016/2020 :



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 14 avril 2016

- La société Prozone pour les Lots 1 et 3 (fourniture de données et statistiques en tant que fournisseur des statistiques officiel de la LFP)
- La société Perform pour le Lot 2 (commercialisation de « Fast Data » aux opérateurs de paris sportifs)

et concernant le Lot 4 (données dites de Tracking, décide de la création d'un groupe de travail comprenant des représentants de clubs, d'entraîneurs et de joueurs, coordonné par la Direction des Activités Sportives, aux fins de présenter une recommandation lors du prochain CA.

9. Point sur la goal-line technology

Le Conseil,

après avoir rappelé le contexte de sélection de la société la saison dernière par le CA et après avoir été informé des statistiques d'utilisation de la goal-line technology sur cette saison,

considérant les difficultés financières de la société Goal Control et l'absence de perspective de développement en Europe,

prend acte qu'une évaluation de la valeur réelle du matériel sera effectuée à la clôture de l'exercice 2015/2016 en vue d'une éventuelle dépréciation.

10. Questions diverses

10.1. Point sur les droits audiovisuels

Le Conseil,

valide la proposition d'accords complémentaires avec le groupe Canal + portant :

- sur l'acquisition par Canal +, pour un montant de droits de 8,5 M€ par saison, des droits de diffusion collective des matchs acquis au titre des Lots 1 et 2 de l'Appel à Candidatures 2016/2020.
- sur l'hébergement par Dailymotion de la chaîne officielle de la LFP pour la période 2016/2020.

10.2. Point d'étape Convention FFF/LFP

Le Conseil,

prend acte que le renouvellement de la Convention FFF/LFP, qui expire au 30 juin 2016, est actuellement en cours de négociation.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 14 avril 2016

10.3. Dossier transmis par la Commission Juridique (Lorient/Bastia)

Le Conseil,

prend connaissance du dossier transmis par la Commission Juridique en date du 12 avril 2016 dans le cadre du contentieux entre Lorient et Bastia.

11. Calendrier des prochaines réunions

Le Conseil,

décide à l'unanimité de convoquer le prochain Conseil d'Administration le vendredi 27 mai à 10h30 et de convoquer une Assemblée Générale le vendredi 27 mai à 14h30.


Le Président
Frédéric THIRIEZ


Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLOT